



## CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2022/04 DU 05 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BALLAND Sandrine, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPEE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, WASTJER Michel.

**Absents :** CONSTANS Loïc.

**Absents excusés :** SMIDTS Roberte, MOINE Magali, LE GAC Valérie, MARCONIS Monique.

**Pouvoirs :** VERDEAU-BORNE Sébastien à ROBIN Véronique, PILIPCZUK Gregory à SAURA Olivier, DIU Sandrine à BINET Pascale.

*Les conseillers ont été convoqués le 29 mars 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conseillers : 29 - Présents : 21 - Votants : 24. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H10.

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

##### 01 Adoption du procès-verbal du 10 mars 2022

Unanimité.

##### 02 Règlement intérieur du Conseil municipal - Modificatif

La certification publique des comptes de la commune par le Trésor public nécessite un additif au règlement intérieur du Conseil municipal s'agissant des modalités de la présentation de la synthèse des comptes. Unanimité.

##### 03 CCF – Av. n°10 - Convention de mise à disposition des services – Actes d'Urbanisme

Conformément à l'article 6 de la convention initiale en date du 27 octobre 2011, de mise à disposition de services par la Communauté de Commune du Frontonnais pour l'instruction des actes d'urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°10 afin d'actualiser les données financières tenant compte de l'évolution de la population et des prévisions budgétaires. Les coûts unitaires pour l'année 2022 restent inchangés. Les montants sont donc :

- 4.00€ par habitant
  - 6.00€ pour le potentiel fiscal
  - 40.40 € par acte pondéré (c'est la moyenne des 3 dernières années connues) défini comme suit :
- 3 pour les permis d'aménager
  - 275 pour les permis de construire
  - 1.5 pour les déclarations préalables
  - 1 pour les certificats d'urbanisme

Pour l'année 2022, au vu de ces éléments, le montant de la prestation réalisée par la communauté de communes pour le compte de la commune s'élève forfaitairement à la somme de 74 393.16 € TTC. Unanimité.

#### FONCTION PUBLIQUE

##### 04 FPT – Création de 4 postes – Avancements de grade

*Départ de Mme BALLAND qui donne pouvoir à Mme SIGAL.*

Mme la Maire informe l'Assemblée qu'il convient de créer des postes d'avancement de grade dans différents services municipaux afin de pouvoir nommer les agents qui remplissent les conditions statutaires cette année. Il est donc proposé

au Conseil municipal de créer au 01 mai 2022 :

- 1 poste de brigadier-chef principal – temps complet (35 h)
- 2 postes d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> Classe – temps complet (35 h)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> Classe – temps non complet (30 h)

Unanimité.

#### **05 Comité social territorial – Mise en place**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Cette instance devra être mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en fin d'année 2022. Mme la Maire indique qu'il est donc nécessaire pour la Commune de mettre en place un comité social territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (108 membres du personnel). Unanimité.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **06 Halte nautique – Convention Voies navigables de France**

Par convention, Voies Navigables de France (VNF) met à disposition de la commune, contre redevance, une portion de son domaine public. L'emplacement d'une surface de 1892m<sup>2</sup> est situé Halte nautique Frespech - Lieudit FRESPECH – Halte nautique. L'emplacement est destiné à accueillir des implantations éphémères pour l'animation des berges. Le Conseil AUTORISE à l'unanimité la Maire à signer la convention d'occupation du domaine public. Mmes DIU et BINET, M. LEPEE se sont abstenus de voter.

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **07 EPFO – Convention Camp del Rey - Modificatif**

ANNULE ET REMPLACE la délibération D. 2022/03-04 – AMENAGEMENT – EPFO – Convention Camp del Rey du 10 mars 2022. Projet de convention opérationnelle avec l'EPFO et la communauté de communes. APPROUVE le projet de convention opérationnelle dont l'objet est de définir les engagements et obligations que prennent les parties pour conduire sur le moyen/long terme une politique foncière sur le périmètre défini en annexe, dans le respect des dispositions du programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'EPF et de son règlement d'intervention en vigueur à la date de la signature de la présente, dispositions que la collectivité est réputée parfaitement connaître et qui s'appliquent dans leur intégralité à la présente convention ainsi que de préciser la portée de ces engagements. Unanimité.

#### **08 PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE – Camp del Rey**

La Commune propose au Conseil de désigner Patrimoine SA Languedocienne en tant qu'acquéreur des parcelles que l'EPF d'Occitanie est chargé d'acquérir et de porter temporairement son compte, dans le cadre de la convention foncière approuvée par le Conseil, et constituant la partie dédiée à habitat de l'OAP Camp del Rey, eu égard notamment au projet d'habitat diversifié que cette Entreprise sociale pour l'habitat (ESH) a défini à son initiative, et de la pleine compatibilité de ce projet avec l'OAP. Adopté à la majorité. Mmes BINET et DIU, MM. ALONSO et LEPEE ont voté CONTRE.

#### **09 Atlas de la biodiversité communale – Plan de financement**

Dans le cadre de son engagement pour la Transition écologique, la commune souhaite mettre en œuvre un Atlas de la biodiversité communale (ABC). Unanimité.

### **COMMANDE PUBLIQUE**

#### **10 Achat d'électricité – Groupement de commandes - SDEHG**

Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion au groupement de commandes constitué par le SDEHG pour l'achat groupé d'électricité. Unanimité.

### **FINANCES LOCALES**

#### **11 BP 2022 – Vote des taux**

Il est proposé au Conseil d'appliquer pour l'année 2022 les mêmes taux qu'en 2021 aux impôts directs locaux, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.28 %

Unanimité. Mmes BINET et DIU, M. LEPEE se sont abstenus de voter.

#### **12 BP 2022 – Subventions aux associations**

Adopté à l'unanimité.

#### **13 BP 2022 – AP/CP**

Il est proposé au Conseil, dans le budget primitif de l'année 2022, d'accepter les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Total	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP1	Extension et rénovation de la Mairie	2 818 316 €	487 410 €	3 305 726 €	91 034€	423 109 €	2 042 622 €	748 961 €
AP2	Extension et rénovation école maternelle	453 068 €	331 708 €	784 776 €	5 280 €	229 027 €	550 469 €	
AP3	Rénovation thermique école élémentaire	493 500 €		493 500 €		327 895 €	165 605 €	

Les dépenses seront financées par le FCTVA et l'autofinancement. Unanimité.

#### **14 BP 2022 - Adoption**

Le budget primitif de la Commune, pour l'exercice 2022, se décompose comme suit :

<b>Recettes de fonctionnement</b> <b>8 844 943.00</b>	<b>Recettes d'investissement</b> <b>7 478 487.92</b>
--	---

<b>Dépenses de fonctionnement</b> <b>8 113 380.09</b>	<b>Dépenses d'investissement</b> <b>5 995 622.98</b>
--	---

Unanimité. Mmes BINET et DIU, MM. ALONSO et LEPEE se sont abstenus de voter.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.